

Réf : CNIG 2022-265

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DU PÔLE DE COORDINATION AVEC LES TERRITOIRES

Ordre du jour

- Accueil
- Présentation de l'organisation du CNIG et validation du mandat du pôle
- Définition et mise en place du dispositif de coordination avec les Régions
 - Exemple du CRIG Occitanie
 - Propositions et Echanges
- Pour information : Lancement du comité de déploiement de la BAN, lancement d'un groupe sur la révision de la directive INSPIRE
- Recueil des sujets à traiter par le pôle

Liste des participants

Voir Annexe

Pièces jointes :

- Présentations faites en séance,

Principales conclusions

Présentation du mandat du pôle et des propositions d'actions

La coordination de l'information géographique au sein des territoires est organisée de manière diversifiée. Cette diversité en fait la richesse, elle est l'expression de la meilleure prise en compte des spécificités des territoires. Il ne s'agit donc pas de chercher à établir de norme dans les modes de coordination au sein des régions, mais d'établir des échanges constructifs et s'inspirer les uns des autres.

Il est nécessaire d'organiser la coordination entre le niveau régional et le niveau national voire européen. C'est l'objectif du pôle de coordination avec les territoires. L'organisation du pôle, qui est une nouveauté au sein du CNIG, se fera en avançant, et chacun est invité à participer la construction collective de la meilleure organisation.

Le pôle de coordination avec les territoires aura un rôle à jouer pour établir une relation entre les services de l'Etat et les régions, notamment le plus en amont possible de l'élaboration des réglementations ayant un impact sur l'information géolocalisée.

Un ou plusieurs correspondants du CNIG seront désignés dans chaque région. Ils seront chargés de représenter leur territoire au sein du pôle de coordination avec les territoires du CNIG et de faire le lien avec le ou les dispositifs de coordination régionale. La première étape sera l'établissement d'un état des lieux des dispositifs de coordination mis en place dans les territoires, sur la base d'un questionnaire.

Le projet de mandat sera amendé afin de prévoir qu'une réunion du pôle de coordination avec les territoires puisse être provoquée sur demande de l'un de ses membres.

Remarque : une coordination entre le pôle de coordination avec les territoires et l'Afigéo est recherchée. Le CNIG et l'Afigéo ne poursuivent pas les mêmes objectifs, et toutes les collectivités ne sont pas représentées dans l'Afigéo, mais des regards différents peuvent permettre d'enrichir la réflexion et des échanges de bonnes pratiques,

Présentation du CRIG Occitanie

Le Conseil régional d'information géographique (CRIG) d'Occitanie est un exemple de dispositif de coordination régionale. Celui-ci a l'avantage d'être souple, ce n'est pas une structure mais une convention quadripartite Etat-Région-Plateforme régionale-IGN. Il n'y a pas de financement spécifique dédié mais la charge est raisonnable : 3 réunions par an et une journée du CRIG qui remplace le Comité régional de programmation de l'IGN dont l'organisation logistique est répartie entre les partenaires. Cette souplesse lui permet d'être efficace et de constituer le lieu privilégié de débats et d'échanges entre les acteurs des projets (IGN / OPenIG/ Services de l'Etat/ Région). Le CRIG Occitanie est un exemple de dispositif permettant la bonne coordination des acteurs, d'autres dispositifs performants peuvent exister dans d'autres régions, ils pourront faire l'objet de présentation lors des prochaines réunions du pôle.

Liens avec les programmes nationaux

Le lien avec les sujets nationaux, peut se faire par la participation de membres du pôle de coordination avec les territoires à des réunions de coordination nationale. C'est le cas pour les sujets de la Base adresse nationale (BAN) et de la révision de directive INSPIRE où Jean-Marie Séité participe aux réunions suivantes. Ce type de dispositif pourra être reproduit pour d'autres sujets:

- Comité de déploiement de la base adresse nationale.
Le dispositif de gouvernance de la BAN comprend
 - un comité des investisseurs qui définit les orientations et les priorités d'investissements des différents acteurs IGN, ANCT, DINUM, AMF.

- un Adresse Lab, qui est hébergé par la Fabrique des géocommuns de l'IGN ouvert à tous les utilisateurs de la BAN pour prioriser les fonctionnalités.
- un comité de déploiement qui a pour objectif d'identifier les leviers favorisant le déploiement de la BAN sur les 35000 communes et dans toutes les administrations. Le pôle de coordination avec les territoires du CNIG est membre du comité de déploiement de la BAN.

Remarque : pour déployer les BAL, la commune est au cœur du dispositif, les EPCI peuvent jouer un rôle d'opérateur technique pour le compte des communes, les plateformes départementales et régionales peuvent avoir un rôle d'accompagnement des EPCI et des communes en relais du niveau national assuré par l'IGN et l'ANCT.

- **Groupe de concertation sur la révision de la directive INSPIRE.**
La Commission européenne a engagé le processus de révision de la directive INSPIRE. Un groupe de concertation dont la première réunion a lieu le 30 mars a pour objectif d'identifier les pistes souhaitables d'évolution de la directive à proposer dans les discussions avec la Commission européenne et les autres Etats membres. Ce groupe est composé des principaux producteurs de données de couverture nationale soumises à INSPIRE, de la Dinum et du président du pôle de coordination avec les territoires du CNIG.

Propositions de sujets à traiter par le pôle

- Bases d'Occupation du sol à grande échelle (OCS-GE)

Le sujet fait l'objet de difficultés de coordination entre le niveau national et régional.

Le CNIG souhaite réussir à sortir positivement de cette situation. Il s'agit, en partant de l'identification des besoins pour les politiques publiques, de trouver une méthode pour articuler au mieux la production nationale d'OCS-GE qui répond au besoin de la politique de Zéro artificialisation nette (ZAN) et les besoins des collectivités en tenant compte de l'existant et des différentes approches selon les régions. La piste d'une approche de type géocommuns pourra être étudiée.

Pour cela un groupe de travail dédié, rattaché au pôle de coordination avec les territoires, sera constitué au sein du CNIG.

La commission besoins et usages du CNIG sera également sollicitée pour suivre les expérimentations qui sont lancées sur les premiers départements disposant de données d'OCS-GE produites dans le cadre du programme national.

Le besoin d'une éventuelle évolution du standard sera examiné par la commission des standards après avoir précisé les méthodes d'articulation retenues et les résultats des expérimentations.

- LIDAR Haute densité (LIDAR-HD)

La production du programme LIDAR-HD a commencé, et les premières données sont disponibles, mais la totalité du financement n'est pas encore trouvée. La commission besoins et usage du CNIG a prévu de suivre et relayer l'accompagnement autour des nouveaux usages. Le pôle de coordination avec les territoires peut faire lien avec le comité des commanditaires pour relayer la recherche de financement complémentaire auprès des collectivités.

- Le plan de corps de rue simplifié (PCRS)

Il y a besoin de clarifier les modèles de gouvernance pour la production du PCRS, et les collectivités ont besoin de conseils pour mettre en place des projets de production de PCRS. La question a été abordée lors de la dernière réunion de la commission des modèles économiques (voir : http://cnig.gouv.fr/?page_id=25646), le groupe de travail sur le PCRS va préciser son mandat pour traiter des questions de modèles économiques.

- La Géoplateforme

La Géoplateforme ne vise pas à centraliser mais à proposer des outils qui peuvent être mutualisés. Le pôle de coordination avec les territoires pourra participer à favoriser cette mutualisation.

Prochaine réunion

La prochaine réunion est prévue le 27 juin à 14h00 (Heure de Paris)

Annexe : Liste des participants

CNIG	Bertrand	MONTHUBERT	Président du CNIG
	Jean-Marie	SEITE	Président du pôle de coordination avec les territoires
	Pierre	LAULIER	Secrétaire général
Association des Maires de France	Anthony	GUEROUT	Maire de St-Aubin-Routot
ANCT	Sylviane	LE GUYADER	
DGFIP	Marina	FAGES	Cheffe bureau du Cadastre
IGN	François	CHIRIE	Pilote programme gouvernance ouverte
	Nicolas	LAMBERT	Chef de service
	Eric	CAJOLY	Délégué régional Ile-de-France et Outre-mer
	Pierre	VERGEZ	Chargé de mission CNIG
INSEE	Patrick	SILLARD	
FNCCR	Pierre-Alban	BONIN	FNCCR
FNAU	Julien	ELIASU	FNAU
Association Régions de France	Joël	TIGNON	Régions de France, Région Sud
Auvergne-Rhône-Alpes	Xavier	de NEEF	Région Auvergne-Rhône-Alpes
	François	PERRUSSEL-MORIN	directeur de la RGD Savoie Mont-Blanc

Bourgogne - Franche-Comté	Wilfried	GIRAUD	Région Bourgogne - Franche-Comté
Bretagne	Stéphane	MEVEL-VIANNAY	Région Bretagne
Grand Est	Marie-Christine	SCHOTT	Région Grand Est
Guadeloupe	Madely	THIMOTHEE	Département Guadeloupe
	Anouk	ROBILLARD	Karugéo
	Patrice	LOPES	Région Guadeloupe
Guyane	Boris	RUELLE	Collectivité territoriale de Guyane
Hauts-de-France	Chantal	ADJRIOU	DREAL Hauts-de-France
	Cédric	ANSARD	Géo2France
	Damien	DESCOINGS	Région Hauts-de-France
Ile-de-France	Nathalie	LEMOINE	Région Ile-de-France
Martinique	Sandrine	CANO-LAURENT	Collectivité de Martinique
Normandie	Fabrice	TAILLEFUMIER	CRIGE Normandie
	Jérémy	FLEURISSON	Région Normandie
	Chaïnez	BENSIFI	Région Normandie
Nouvelle-Aquitaine	Anne	SAGOT-DUVAUROUX	GIP ATGer
	Dominique	LOUIS	Région Nouvelle-Aquitaine
	François	de RYCK	SGAR Nouvelle-Aquitaine
Occitanie	Anne	FROMAGE-MARIETTE	OPenIG
	Marie	TERRIER	Région Occitanie
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Julien	DARIO	Région Sud
Réunion	Pierre	TESSIER	Région Réunion
	Pauline	SEIGNE	Agorah
	Olivier	BEAUVOIR	Agorah
Saint-Pierre-et-Miquelon	Jean-Pierre	MICHELIN	DTAM Saint-Pierre-et-Miquelon
	Alexandre	HUBLART	DTAM Saint-Pierre-et-Miquelon